



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation :
26 mai 2023

Date affichage avis :
26 mai 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire

Etaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS (arrivé à 19h11), Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, Mme Astrid DELANNOY, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, Mme Estelle DRENO,

Objet :

**ACQUISITION DE
PARCELLES**

Excusés : M. Jean-Luc HOUBRON (représenté par M. Christian DOUSPIS), M. Chrislain CAUSSIAUX (représenté par M. René CHOTEAU), M. Joël TISSIER (représenté par M. Jean-Pierre BAUDIN), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Xavier TALON), M. Patrick CHALES (représenté par M. Joël DRECOURT), Mme Béatrice BOUREL (représentée par Mme Nicole COURBET), Mme Cloé BLANCHARD (représentée par Mme Annie LE MEZEC).

Absents : Mme Féliberta MENDES-SEMEDO, M. Adrien LE TALLEC, Mme Audrey AMAURY

Secrétaire de séance : Mme Estelle DRENO

Le conseil municipal,
Sur présentation de Madame BARATELLA,
Vu le bureau municipal du 01 juin 2023
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la proposition faite à la SCI PERREUR d'acquérir les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20230609-2023-24-25-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Réf. cadastrale	Contenance	Prix d'acquisition
AB 60	1 442 m ²	1 297,80 €
AB 112	378 m ²	340,20 €
AC 171	232 m ²	185,60 €
AC 177	314 m ²	251,20 €
AC 190	217 m ²	173,60 €
AC 205	401 m ²	320,80 €
AC 206	1 255 m ²	1 004,00 €
AC 302	276 m ²	220,80 €
AC 487	2 396 m ²	2 156,40
AC 506	1 249 m ²	1 124,10 €
AC 510	2 998 m ²	2 698,20 €
AC 566	3 346 m ²	3 011,40 €
AC 675	1 594 m ²	1 434,60 €
AC 686	792 m ²	712,80 €
AC 785	1 035 m ²	931,50 €
AC 818	290 m ²²	261,00 €
AD 3	324 m ²	291,60 €
AD 51	3 612 m ²	3 250,80 €
AD 88	807 m ²	726,30 €
AD 347	623 m ²	498,40 €
AD 614	476 m ²	380,80 €
	TOTAL	21 271,90 €

au prix indiqué, pour chaque parcelle, dans la colonne prix d'acquisition du tableau ci-dessus,

Vu l'accord de Monsieur Christian PERREUR représentant la SCI PERREUR concernant cette vente au prix indiqué ci-dessous.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir, après avoir purgé le droit de préemption auprès des bénéficiaires, les parcelles indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 12 juin 2023



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20230609-2023-24-25-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023